

Affaire suivie par : **Henri COSTANZA**
Téléphone : **+33(0)442060200**
Mobile : **+33(0)626844989**
Fax : /
h.costanza@isgroupe.com
N° d'existence :93 93 00041 13

M. Bernard ESPELI
FRANCE

Vos Réf. :

Tél : 06.22.73.82.26

Date : 05/10/2016

E-Mail : bernard.espeli@sfr.fr

Objet : Formation spécifique Ultrasons Niveau1 avec présentation à la certification de niveau 1.



DEVIS N°: VPP-ISI0108803

Monsieur,

En réponse à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après notre proposition technique et commerciale pour la réalisation de l'affaire citée en objet.



OBJET

Intitulé de la formation	Nombre de personnes
ULTRASONS NIVEAU 1 - STAGE DE 10 JOURS	6 à 7



LIEU

INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE - PORT DE BOUC
90, Boulevard de la Méridole
Z.I. La Grand'Colle
13110 PORT DE BOUC
FRANCE

PROPOSITION DE FORMATION 1



INTITULE DE LA FORMATION

ULTRASONS NIVEAU 1 - STAGE DE 10 JOURS



PUBLIC CONCERNE

Personnel d'exécution possédant une expérience ou non dans la technique souhaitant acquérir les connaissances théoriques et pratiques.

Nombre de personnes : 6 personnes minimum (7 pers. maxi)

Nom(s) : /



PRE-REQUIS

Acuité visuelle.



OBJECTIFS

Cette formation a pour objectifs de :

Détecter et localiser les discontinuités internes du matériau examiné.

Préparation à l'examen de certification Cofrend niveau 1 secteur CIFM.

Objectifs détaillés :

Préparation à l'examen de certification Cofrend niveau 1 secteur CIFM.

À l'issue du stage, vous serez capable :

- de procéder aux réglages de l'appareillage et effectuer les essais
- de relever , de classer et de consigner les résultats par rapports aux critères écrits



VALIDATION

Une attestation de stage sera remise à votre personnel en fin de formation.

Les connaissances et les pratiques acquises au cours de cette formation permettront à votre personnel de se présenter aux épreuves de certifications suivantes :

Etude de cas et travaux pratiques tout au long de la formation, questionnaire d'évaluation des connaissances.



CONTENU DU COURS

INTRODUCTION, TERMINOLOGIE, HISTORIQUE DE LA MÉTHODE PRINCIPES PHYSIQUES

- Principe de base et domaine d'application
- Mouvement sinusoïdal
- Différents types d'ondes : ondes longitudinales, ondes transversales, notions d'ondes de Rayleigh et d'ondes de Lamb.

PRODUCTION DES ULTRASONS

- Effet piézoélectrique et ferroélectrique, magnétostriction
- Caractéristiques des transducteurs.

LE FAISCEAU ULTRASONORE

- Champ proche et lointain
- Divergence du faisceau
- Atténuation des ondes.

PHÉNOMÈNES AUX INTERFACES

- Incidence normale
- Incidence oblique
- Loi de Snell/Descartes
- Angles critiques, conversion de mode.

CONNAISSANCE DES PRODUITS CONTRÔLÉS

- Discontinuités typiques selon le procédé de fabrication : les produits soudés, moulés, laminés, forgés
- Application des techniques d'essai en fonction des produits et discontinuités attendues.

APPAREILLAGE DE CONTRÔLE

- Le poste à ultrasons - analogique, numérique
- Les blocs d'étalonnage et de référence
- Les traducteurs
- Le milieu de couplage
- Vérification de l'appareillage.

INFORMATIONS PRÉALABLES À L'ESSAI

- Instructions écrites préalables au contrôle.

MODE OPÉRATOIRE

- Méthodes d'examen par contact (réflexion, transmission)
- Méthode d'examen par immersion
- Réglage base de temps, sensibilité d'examen.

TRAVAUX PRATIQUES

- Mise en œuvre de la méthode conformément aux instructions écrites.

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

- Localisation, dimensionnement et caractérisation des défauts
- Cartographie et rédaction du rapport d'examen.

ASPECTS QUALITÉ

- Qualification du personnel selon NF EN ISO 9712
- Vérification de l'équipement, des produits.

CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET DE SÉCURITÉ



ENSEIGNANT

Cette formation sera assurée dans son intégralité par un (des) technicien spécialiste, ingénieur spécialiste, expert, salarié du Groupe INSTITUT DE SOUDURE, vacataire du Groupe INSTITUT DE SOUDURE et habilité(s) à l'animation des modules de cours concernés.



SUPPORT DE COURS

Chaque stagiaire recevra un (ou des) fascicule(s) pédagogique(s).



DUREE

- 10 jours (70 h)



DATES

- Dates à définir d'un commun accord sur le 1^{er} trimestre 2017

Ces dates restent néanmoins à confirmer le plus rapidement possible en suivant la procédure détaillée en Annexe 1- Modalités d'inscription.

A réception de ces documents, nous vous adresserons les convocations et conventions de stage



A NOTRE CHARGE

- Fourniture des équipements de protection individuels spécifiques (masque, gants,...).
- Fourniture des moyens pédagogiques



A VOTRE CHARGE

- Commande avant le début de la formation
- Contrat de prestation de service de votre OPCA avant le début de la formation.



FACTURATION

- . Conditions de règlement : VIREMENT 45 JOURS FDM
- . Facturation : fin de formation



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toutes nos prestations sont réalisées conformément à nos conditions générales de vente ci-jointes dans le respect des règles de l'art et conformément aux usages de la profession.

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que nous mettons en œuvre des moyens raisonnables en vue de la réalisation de la mission qui nous est confiée et nous contractons à ce titre une obligation de moyens.

Nous vous invitons tout particulièrement à prendre connaissance des dispositions de l'article 5 de nos CGV, et notamment des articles 5.5 et 5.6 relatifs aux conditions de report, désistement et absence du stagiaire ainsi qu'aux conditions de règlement.



OFFRE COMMERCIALE

Référence	Désignation	Quantité	Prix U EUR HT	Remise (%)	Prix U EUR remisé	Prix Total EUR HT
UT1	ULTRASONS - STAGE DE 10 JOURS – par stagiaire Examen non compris	1,00	2 996,00	15,00	2 546,60	2 546,60
	Repas du midi offert					

Prix Total HT (par stagiaire) - 6 stagiaires minimum	2 546,60
---	-----------------

Informations concernant l'examen de certification :

CERTIFICATION COFREND NIVEAU 1

ATTENTION : LES INSCRIPTIONS À LA FORMATION ET À LA CERTIFICATION DOIVENT FAIRE L'OBJET DE DEUX COMMANDES DIFFÉRENTES

Attention : Pour les retraits des dossiers de certification, procédures et règlement :

Contactez Mme Nathalie JEANNIN au CIFM à cifm11@institutdesoudure.com ou par téléphone au 04.42.07.24.04 - Règlement à l'inscription

DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE : 31/12/2017

RAPPEL IMPORTANT :

Tout ou partie de cette formation pouvant être financée par un gestionnaire de fonds de formation, nous vous invitons à prendre contact avec votre organisme afin d'établir la demande de prise en charge. La facturation ne pourra être établie en direct avec votre OPCA que si le contrat de prestation nous parvient avant le début de la formation.



CORRESPONDANCE TECHNIQUE ET SUIVI D'AFFAIRE

INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE
INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE
FORMATION PROFESSIONNELLE
ZI LA GRAND COLLE - 90 BD MERINDOLE
13110 PORT DE BOUC
Tél : 04.42.06.02.00 - Fax : 04.42.06.21.16

- Contact : Henri COSTANZA
- Téléphone : 04.42.06.02.00
- Portable : 06.26.84.49.89
- Fax : 04.42.06.21.16
- E-mail : h.costanza@institutdesoudure.com

Nous vous remercions pour cette consultation et espérons que notre proposition retiendra toute votre attention.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

ANNEXE 1 – Modalités d’inscription

Pour répondre aux exigences de notre système **Assurance Qualité ISO 9001**, nous vous remercions par avance de bien vouloir nous **retourner avant le début de la formation** :

- le(s) présent(s) bulletin(s) d’inscription complété(s).
- la présente confirmation de commande complétée.
- un bon de commande ou le contrat de prestation de service de votre OPCA.

à l’adresse suivante :

INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE

90, Boulevard de la Mérindole
Z.I. La Grand’Colle
13110 PORT DE BOUC
FRANCE

CONFIRMATION DE COMMANDE

Je soussigné en qualité de _____ au sein de l’entreprise (cachet de l’entreprise)

Cachet de l’entreprise

accepte l’ensemble des termes de la proposition VPP-ISI0108803 ainsi que les « **CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES** » en Annexe

A _____, Le _____ signature



BULLETIN D'INSCRIPTION

ENTREPRISE QUI DELEGUE LE(S) STAGIAIRE(S)

RDT-ISI-AQ 1215-2008 PC 8010 Rév 2

Raison sociale* :

Adresse* :

CP - Ville* :

N° SIRET* :

N° TVA* :

Code APE* :

Nom du Resp. Formation* :

Téléphone :

Télécopie :

Je soussigné(e)* :

Service :

demande l'inscription de :

*Saisie obligatoire. **IMPORTANT** : préciser le numéro de Sécurité Sociale du stagiaire dans le cas d'une formation réalisée en vue du passage d'une Qualification de Soudeur.

FORMATION

Intitulé du stage :

Code stage et/ou référence de l'offre :

Session du :

au :

Lieu :

Pour les formations théoriques et CND : stage seul

stage en demi-pension (Centre de Yutz uniquement)

Fournitures Institut de Soudure Industrie : pour le soudage (voir conditions au verso)

INFORMATIONS NECESSAIRES A LA FACTURATION

Veuillez nous indiquer si la facture est à établir :

au nom de votre société

A l'attention de :

au nom de votre gestionnaire de fonds de Formation

Dans ce cas :

Nom de l'établissement payeur :

Adresse :

CP - Ville :

Téléphone :

N° SIRET :

Nom du Responsable du dossier :

Date d'accord de prise en charge⁽¹⁾ :

N° TVA* :

Code APE* :

⁽¹⁾ Si un ORGANISME gère vos fonds de Formation, il faut impérativement : avant toute prestation, aviser cet organisme afin qu'il nous adresse son contrat de prestation de service. Si au-delà de 2 mois votre gestionnaire de fonds de Formation n'a pas effectué le règlement, votre Société devra l'assurer.

* Saisie obligatoire.

(Voir au verso l'extrait des conditions générales de vente de INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE. Toute commande signée signifie l'acceptation de ces conditions de vente)

CONDITIONS DE REGLEMENT DU PAYEUR

Cachet de l'employeur

Nos conditions de règlement sont à 30 jours.

Pour tout autre délai, merci de contacter notre agence.

effet

virement

chèque

d'avance

comptant

30 j

Paiement à l'inscription :

Ci-joint un chèque de : _____, € (TTC)

Libellé à l'ordre de **Institut de Soudure Industrie.**

A :

Le :

Signature de l'employeur :

reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente au verso

FOURNITURE INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE : Pour le soudage

- Tôles en acier non allié jusqu'à 10 mm, en acier inoxydable jusqu'à 3 mm, en aluminium et alliage jusqu'à 4 mm.
- Tubes en acier non allié jusqu'à Ø 168 x 8 mm, en acier inoxydable jusqu'à Ø 50 x 2 mm, en 25 CD4 Ø 50 x 1,5 mm, en AG5 Ø 50 x 1,5 m.
- Pièces aéronautiques : La norme aéronautique AIR0191 en vigueur depuis avril 1992, comporte une plus grande variété de matériaux.
- Nous pourrions approvisionner la fourniture de certaines épreuves spéciales contre remboursement. Pour les autres, le demandeur devra en assurer la fourniture.

ROLE DU STAGIAIRE

Il doit se conformer au règlement intérieur établi pour les stagiaires conformément aux articles L920-5-1 et R922-1 et suivant le code du travail. Règlement en application à compter du 01.07.1992 et approuvé par les membres du Conseil de Perfectionnement de Institut de Soudure Industrie. Notre commentaire : Dès son arrivée dans nos locaux, le stagiaire est informé de ce règlement, il est affiché en permanence dans la salle de réception et dans les vestiaires. Le stagiaire est invité à en prendre connaissance.

EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES DES PRESTATIONS DE SERVICES DE INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE

[...] 4.5 Retard et défaut de paiement

Tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce :

- le paiement d'intérêts de retard égaux à 3 (trois) fois le taux de l'intérêt légal. Les intérêts de retard courent du jour de l'échéance jusqu'au jour du complet paiement.
- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €, étant entendu que si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, la Société sera en droit de demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

En outre, dans un tel cas, la Société se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toutes les commandes en cours émanant du Client, ceci ayant pour effet de rendre immédiatement exigibles les autres commandes en cours, si la Société n'opte pas pour la résiliation de ces commandes. Par ailleurs, en cas de défaut de paiement du Client, la vente pourra être résolue de plein droit, si bon semble à la Société et sans mise en demeure préalable, qui pourra alors demander réparation du préjudice subi, sous forme d'une indemnité égale à 15 % de la somme impayée. La résolution frappera non seulement la commande en cours, mais aussi toutes les commandes antérieures impayées, qu'elles soient exécutées ou en cours d'exécution.

5 - FORMATION PROFESSIONNELLE - Conditions générales de participation aux stages

5.1 Inscription par l'Employeur

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'Entreprise.

5.2 Inscription à titre individuel

Le bulletin d'inscription est complété et signé par le stagiaire. Le paiement du stage doit intervenir à l'inscription. Le stagiaire en congé individuel de formation doit fournir l'avis de prise en charge de l'organisme paritaire agréé et s'il y a lieu, acquitter le complément lui incombant, conformément à l'article L6353-5 du code du travail.

5.3 Procédure

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée, jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles dans le stage. Un engagement écrit de confirmation est obligatoire, aucune inscription téléphonique ne peut être prise en considération. Un accusé de réception est envoyé 10 jours avant l'ouverture du stage, il est envoyé à l'entreprise et/ou au stagiaire, une convocation précisant les dates et lieux des cours, ainsi qu'une liste d'hôtels pour faciliter la réservation de l'hébergement du stagiaire. INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE programme la plus grande partie de ses stages plusieurs fois dans l'année.

La recherche d'un meilleur équilibre des sessions peut amener INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE à proposer des modifications de dates. Toutefois, INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE se réserve le droit d'annuler à l'avance un stage. Dans ce cas, l'Entreprise ou le stagiaire est informé deux semaines avant par écrit et remboursé de la totalité du règlement.

5.4 Tarifs

Le prix par stagiaire est indiqué sur la fiche programme de chaque stage. Tous les prix sont indiqués hors taxes, ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Les prix couvrent les frais pédagogiques et la documentation remise.

Le repas du midi pris durant les stages tarifés et planifiés dans le guide des formations est offert par INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE et le tarif du stage ne peut être diminué en cas de non prise de repas par le stagiaire.

Dans le cas d'une formation non tarifée dans le guide des formations et faisant l'objet d'un devis personnalisé, les dispositions particulières prises en accord avec l'employeur sont précisées. Tout stage commencé est dû en entier.

5.5 Report du Stagiaire - Désistement - Absence

Toute demande de report ou d'annulation à des répercussions sur le déroulement et l'équilibre financier du stage. Il y a la possibilité de remplacer à tout moment le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Tout remplacement de stagiaire, demande de report ou d'annulation devra être confirmé par écrit pour être effectif. En cas d'annulation définitive trop tardive (moins de 10 jours avant le début du stage), INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE se réserve le droit de facturer des frais d'annulation s'élevant à 100 % du prix du stage. Cependant, ce débit ne constitue pas une dépense déductible de la participation de l'employeur. En cas d'abandon du stagiaire en cours de stage, INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE facture le stage au prorata du temps de présence.

5.6 Facture - Règlement

Tout paiement intervenant postérieurement aux dates mentionnées sur le bulletin d'inscription et figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard au taux retenu à l'article 4.5 des présentes Conditions Générales de Vente. En cas de paiement effectué par un tiers payeur (OPCA, FONGECIF, etc...), il appartient au stagiaire de s'assurer préalablement au stage, de la bonne fin du paiement par le tiers payeur qu'il aura désigné sur le bulletin d'inscription. Au-delà de deux mois, si le tiers payeur n'a pas effectué le règlement, l'Entreprise du stagiaire s'engage à prendre en charge le paiement de la prestation. Dans le cas d'un cycle de formation en plusieurs parties, en accord avec le responsable pédagogique, le paiement sera fractionné et effectué à l'issue de chaque période.

5.7 Documents légaux

Pour chaque inscription, une convention simplifiée de formation est adressée au stagiaire en 2 exemplaires, dont un est à retourner à INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE signé et revêtu du cachet de son Entreprise. La facture est adressée en deux exemplaires à l'issue du stage ou à la fin de chaque période. L'attestation de participation est adressée au stagiaire après le stage.